

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20191211-D201974-DE  
Reçu le 12/12/2019

délibération :  
D\_2019\_7\_4

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 05 Décembre 2019

Présents : 12

**Présents** : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame DUBOIS Anne, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame MARCILLAUD Brigitte

Votants : 12

**Objet : CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION DU  
SERVICE TECHNIQUE DE  
DIRAC A LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE  
GRANDANGOULEME**

**Absent(s)** : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GUIBERT Philippe

**Excusé(s)** : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine DESILVESTRI

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2014 la commune avait signé une convention de mise à disposition de moyens de la commune avec la CDC de la Vallée de l'Echelle aujourd'hui dissoute après la fusion à GrandAngoulême.

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême propose une convention qui a pour objet la mise en place d'un système de gestion mutualisée de service et la définition des conditions dans lesquelles la commune met à disposition de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême son service technique-espaces verts afin d'entretenir les espaces verts communautaires de l'ALSH et de l'Ecole d'Art situés sur Dirac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,  
Alain THOMAS

Emis le 11/12/2019, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 12/12/2019

